

## Fiche de procédure pour les demandes d'aides au Conseil régional

Toute aide du Conseil régional doit au préalable faire l'objet d'un dossier de demande d'aide. Compte-tenu des procédures d'instruction, un délai minimum de deux mois et demi entre le dépôt de la demande et la notification d'attribution est souvent nécessaire. Aucune dépense relative au projet ne peut être engagée avant d'avoir confirmation par écrit de la notification d'attribution.

### Conditions d'éligibilité des éleveurs :

- être adhérent à une OP (Organisation de Producteurs) ;
- posséder au moins 100 brebis ;
- s'engager dans au moins un suivi technique du CAP'Ovins ou dans l'un des suivis soutenus par FranceAgriMer.

---

### Vous souhaitez construire ou aménager un bâtiment d'élevage ou de stockage de fourrages, pour un investissement compris entre 4 000 € et 15 000 € :

- vérifier que votre investissement est inscrit dans la liste des investissements éligibles
- compléter le document CAPEX
- faire valider, compléter et viser votre document CAPEX par votre OP
- transmettre ce dossier CAPEX à l'ADEFAC.

### Vous êtes JA, vous vous installez sur la période du CAP'Ovins (du 29 février 2008 au 28 février 2012), et vous souhaitez bénéficier du complément de DJA :

- Condition supplémentaire d'éligibilité :  
le complément DJA concerne les élevages créés ou installés avec un **projet de 150 brebis minimum à atteindre sur deux ans.**
- Si vous souhaitez déposer une demande d'aide à l'investissement en plus de votre demande de complément DJA :  
renvoyer le **document CAPEX complété** et y joindre :
  - une **copie complète de l'EPI ou du PDE**
  - la **copie du certificat de conformité d'aide à l'installation** délivrée par la DRAAF ou la DDEAF.
- Si vous n'avez pas de projet d'investissement nécessitant le dépôt d'un dossier CAPEX auprès du Conseil régional en complément de votre demande de DJA :  
formuler une **demande de complément de DJA par écrit (lettre manuscrite)** en y joignant :
  - la **fiche de renseignements**
  - le **questionnaire** relatif à la demande de complément de DJA
  - un **RIB du compte de l'exploitation**
  - une **copie complète de l'EPI ou du PDE**
  - la **copie du certificat de conformité d'aide à l'installation** délivrée par la DRAAF ou la DDT
  - un **extrait Kbis** le cas échéant.

---

Quelque soit votre demande, l'ensemble des documents sont à envoyer à :

**ADEFAC**  
**13, avenue des Droits de l'Homme**  
**45921 Orléans Cedex 9**

Pour toute demande de renseignements complémentaires sur ces procédures, contacter :

<b>François BARJOU</b>	<b>02 38 71 95 02</b>
<b>Ilda DE OLIVERA</b>	<b>02 38 71 95 03</b>
<b>Brigitte BECIU</b>	<b>02 38 71 91 04</b>